



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 7 décembre 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 novembre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question 2), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question 2), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question 2), M. Christophe LIME (à compter de la question 2), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à compter de la question 2), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question 2), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Rosa REBRAB.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question 1 incluse), M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Myriam EL-YASSA, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question 1 incluse), M. Christophe LIME (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question 1 incluse), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Patrick BONTEMPS à M. Michel LOYAT, M. Emile BRIOT à M. Clément DELBENDE, Mme Myriam EL-YASSA à Mme Sylvie WANLIN, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question 1 incluse), Mme Ilva SUGNY à Mme Rosa REBRAB, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question 1 incluse), M. Jacques GROSPERRIN à M. Pascal BONNET, M. Michel OMOURI à M. Ludovic FAGAUT, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 27 - Maison de l'Europe en Franche-Comté - Avenant n° 4 à la convention passée entre la Ville de Besançon et l'association Maison de l'Europe en Franche-Comté

Maison de l'Europe en Franche-Comté
Avenant n° 4 à la convention passée entre la Ville de Besançon
et l'association Maison de l'Europe en Franche-Comté

Rapporteur : Mme DARD, Première Adjointe

Fondée par la Ville de Besançon, le Département du Doubs et la Région de Franche-Comté, la Maison de l'Europe en Franche-Comté est une structure qui héberge le centre d'information sur l'Union Européenne en région (réseau officiel Europe Direct). Elle est financée par la Région Bourgogne-Franche-Comté, le Conseil Départemental du Doubs, la Ville de Besançon, la Commission Européenne et la Fédération Française des Maisons de l'Europe.

Elle a pour objectifs :

- d'informer le grand public sur le fonctionnement de l'UE, ses institutions, ses politiques et ses financements,
- de diffuser l'information communautaire : mise à disposition de brochures, quotidiens, revues, magazines...,
- de conseiller les porteurs de projets et de les orienter vers les structures et organismes spécialisés. Elle apporte aussi une première réponse aux demandes sur les financements européens,
- de proposer un fonds documentaire sur les institutions européennes, les politiques européennes, les ouvrages parus sur l'UE,
- d'animer des interventions et formations gratuites sur les grands thèmes européens pour tous types de publics,
- de favoriser le lien entre institutions et territoires : organisation de visites à Bruxelles et Strasbourg, mise en contact avec les députés européens, les DG de la Commission...,
- d'organiser ou participer à des événements à caractère européen (Fête de l'Europe, conférences avec l'UFC, forums...).

Besançon bénéficie de très nombreuses actions organisées par la Maison de l'Europe sur son territoire, notamment par l'organisation de :

- stands d'information lors de manifestations diverses ;
- la semaine des Langues en septembre ;
- rendez-vous culturels et prêts d'expositions ;
- simulations du Parlement Européen pour les lycéens de Bourgogne Franche-Comté ;
- manifestations comme le Joli mois de l'Europe en mai ou la semaine franco-allemande en janvier.

Par convention signée entre la Ville de Besançon et l'Association Maison de l'Europe en Franche-Comté le 3 septembre 2013, après approbation du Conseil Municipal du 4 juillet 2013, il a été défini les modalités du soutien financier de la Ville à cette association pour la période 2013-2017.

L'article 4 prévoit le versement d'une subvention d'un montant de 54 000 € pour l'année 2013 et l'adoption d'un avenant financier annuel déterminant le montant des aides financières pour les années ultérieures. De 54 000 € en 2013 et 2014, le montant de la subvention stipulé dans les avenants annuels est passé à 50 000 € en 2015 et 2016.

Dans le prolongement de la fusion des régions, la Région Bourgogne-Franche-Comté a choisi de proposer la réorganisation de l'activité d'information et de ressources sur l'Union Européenne des 3 Centres d'Information Europe Direct du territoire (Dijon et Mâcon qui étaient intégrés aux services de la Région, Besançon qui œuvrait sous forme associative), en les rassemblant sous la forme d'une Régie Autonome Personnalisée (RAP) dont le siège a été installé à Besançon, sur 2 sites de travail (Besançon irriguant les 4 départements de Franche-Comté et Dijon les 4 départements de Bourgogne).

La Région Bourgogne-Franche-Comté a décidé à cette occasion d'augmenter fortement sa contribution au financement de cette nouvelle structure et d'élargir le nombre des partenaires contributeurs afin de réduire l'apport financier de chaque collectivité. C'est ainsi que la Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté comptera, à sa création sous cette nouvelle forme, les collectivités adhérentes suivantes : outre la Région, la Métropole de Dijon, la Ville de Besançon, les Départements du Doubs et de Côte d'Or. Elle reste ouverte à toute autre demande d'adhésion.

La RAP sera opérationnelle au printemps 2018 (date indicative 1^{er} mai) et les nouvelles modalités de participation de la Ville de Besançon à son fonctionnement seront examinées d'ici là.

Pour anticiper la dissolution de l'association actuelle, et sur proposition des élus des 3 collectivités assurant le financement, réunis en bureau, le Conseil d'Administration de la Maison de l'Europe a choisi d'épuiser les fonds propres qui subsistent, ceux-ci ne pouvant pas être reversés aux collectivités membres mais seulement à une association. Ces fonds correspondent :

- soit à des provisions non utilisées (comme des provisions d'indemnités de fin de carrière ou des travaux non réalisés),
- soit à des actions prévues et budgétisées mais qui, finalement, ont bénéficié de financements européens, la Maison de l'Europe ayant remporté plusieurs appels à propositions.

De ce fait, il est proposé que la subvention attendue de la Ville de Besançon pour le financement de la Maison de l'Europe en 2017 soit diminuée pour tenir compte des fonds propres restants et des quelques dépenses restant à financer cette année.

C'est ainsi que, pour l'année 2017 et en fonction de ce qui est expliqué plus haut, il est proposé de fixer le montant alloué à l'association dans le cadre de l'avenant n° 4 ci-joint à 25 000 € au lieu de 50 000 € les années précédentes. En cas d'accord, la somme de 25 000 € sera prélevée sur la ligne 65.023/6574 CS 00290.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- décider l'attribution d'une subvention de 25 000 € pour 2017 à l'Association Maison de l'Europe en Franche-Comté,

- autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 4 à la convention conclue entre la Ville de Besançon et la Maison de l'Europe en Franche-Comté.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. BIZE, M. FAGAUT (2) et Mme COMTE-DELEUZE n'ont pas pris part au vote.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstentions : 2

Préfecture du Doubs

Reçu le **19 DEC. 2017**



Contrôle de légalité